



46 rue Jules Lefebvre BP 90429

80 004 Amiens Cedex 1

☎ 03. 22.89.66.40

📠 03.22.95.16.81

@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025 / 2026

COMMISSION TECHNIQUE

FEMININES

DETECTION DES JEUNES U14F (Joueuses nées en 2012)

« RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL »

LIEU : AMIENS

STADE MICHELET – CHEMIN DE VAUVOIX – 80000 AMIENS

Surface de jeu : **SYNTHETIQUE**

JEUDI 23 OCTOBRE 2025 de 14H à 15H30

HORAIRE RDV : 13H45

LISTE DES JOEUSES U14F CONVOQUEES

Nom	Prénom	Club(nom)
TEINIELLE	CANDICE	A. ANCIENS ELEVES BRAY S/SOMME
MARTIN	MAELYS	A. DE FOOTBALL D'AMIENS
ALI MDAHOMA	OUMIE MOUNIA	A. DE FOOTBALL D'AMIENS
TRANCART	KELSHEY	A. DE FOOTBALL D'AMIENS
RICAU	ALEXANE	A.S. 2 A
OBERT TAHON	ALYXE	A.S. DU PAYS NESLOIS
DE ALMEIDA RIBEIRO	LOUNA	A.S. DU PAYS NESLOIS
BRIANT	EMMA	A.S. GAMACHES
ABDOUL	ALYA	A.S. NAMPS MAISNIL
LAVALARD	VALENTINE	A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS
LENGLET	CLEMENCE	A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS
LEVALLOIS	OPHELIE	A.S. VILLERS BRETONNEUX
MACHADO	ELOANE	ABBEVILLE A.S. MENCHECOURT THUISON LA BOUVAQUE
SINOQUET	ROMANE	ABBEVILLE A.S. MENCHECOURT THUISON LA BOUVAQUE
DELAMARE	LOLA	AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES
SAINT PAUL	FOSTINE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
ABDELLATIF	ANIA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
LIEUCHY	LOLA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
AMACIN	MARYSSA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
PATTEUX	JULINE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
DUPUIS	CASSANDRA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
BRUNOT	AMBRE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
BARRE	LYNDSAI	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
GODET	MAUREEN	AVENIR DE L'ETOILE
FRANCAIS	LOUNA	C.S. CRECY EN PONTTHIEU
DASILVA	ALICE	E.S. CHEMINOTS LONGUEAU

CAGNARD	ERYNE	E.S. CHEMINOTS LONGUEAU
LECUYER	SIDONIE	E.S. CHEMINOTS LONGUEAU
PENNE	NYNA	E.S. CHEMINOTS LONGUEAU
DUBOIS	ANAE	E.S. CHEMINOTS LONGUEAU
GUIOMARD GUILLOT	SANAHA	ENT. LE TITRE-SAILLY FLIBEAUCOUR
THELIN	ALIZEE	F. DREUILLOIS
RIBAUT	LOUNA	F.C. CENTULOIS 1924
DUQUENOY	MARGOT	F.C. CENTULOIS 1924
GOSSET	JULIE	F.C. GROUCHES LUCHUEL
WATTE	LETTY	F.C. GROUCHES LUCHUEL
DARTY	ZAIS	FOOTBALL CLUB BEAUVAL
COULOMBEL	LOUNA	FUTSAL C. CAYEUX
WADOUX	EVA	HALLENCOURT A.C.
DESAILLY	CAMILLE	L'AUXILOISE
HELLUIN	JULIETTE	L'AUXILOISE
HUTIN	SYRENA	L'AUXILOISE
OZENFANT	ADELAIDE	MONTDIDIER A.C.
LEQUETTE	ISABO	O. EAUCOURT
JACOB	ELEINA	O. LE HAMEL
MARSEILLE GORLIER	EILEEN	POIX BLANGY CROIXRAULT F.C.
COZETTE	GARANCE	QCL SUD AMIÉNOIS
DESAVOIS KASSA BAGHD	CLEMENTINE	R.C. AMIENS
DOUAY	JADE	R.C. AMIENS
MAYOMBO	LUKANGA	R.C. DOULLENS
FOLLIOT	KELYA	R.C. DOULLENS
DESCAMPS	MAELYS	R.C. DOULLENS
SAVARY VITRY	JULIETTE	RC SALOUEL SALEUX FOOTBALL
DANJOU	EMMA	RC SALOUEL SALEUX FOOTBALL
GOSSET	LEA	S.C. FLIXECOURT
MUNK	ROSE	SP.C. DES TEMPLIERS
TAGHLAOUI	INES	U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE
DECLE	MAELYS	U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE
CORMONT	LALY	U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE
ISSOUF	INAYA	U.S. ABBEVILLE
FOURE	LOUANE	U.S. BETHENCOURT S/MER
DEMIRCI	IRMAK DILA	U.S. CAMON
ANDRADE BRUNELLO	ISABELLA	U.S. CAMON
CHAMBLAIN	KALIE	U.S. CORBIE
DELABYE	LOLA	U.S. FRIVILLE ESCARBOTIN
BALESDENT	MARIE LOU	U.S. NEUILLY L'HOPITAL
VERCLEYEN CAVEL	CLARA	U.S. ROSIERES
GOUJON	LOUISE	U.S. SAILLY SAILLISEL
BOUR	LILLY	U.S. VRON
CAIEZ	LILY	U.S.DAOURS VECQUEMONT BUSS.AUBI
BYHET	JULIE	WOINCOURT DARGNIES AV. S.

ENCADREMENT	BOISSIER EMMANUEL - DANTIN ANGELIQUE – TERNISIEN JULIE – CARON BAPTISTE – RINGUET FLORIAN – DEPARIS TOM – HEURTEL QUENTIN et EDUCATEURS / EDUCATRICES DE CLUBS
-------------	--

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

80) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	